

ANNEXE A: INVENTAIRE ET LISTES DE VÉRIFICATIONS POUR DES TESTATEURS

Les listes de vérification sur les informations pertinentes et l'inventaire du testateur ci-dessous ont été inspirées du bilan patrimonial d'Éducaloi ainsi que de la Trousse d'outils sur la gestion des successions publiée par l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones. **Les listes de vérification sur les informations pertinentes et l'inventaire du testateur servent de guides de références d'information générale et ne constituent pas des avis juridiques.** Les listes de vérification peuvent vous aider à faire l'inventaire de vos biens. Ils ne remplacent pas les services juridiques d'un notaire car les notaires possèdent des connaissances spécialisées en matière de testaments et successions et ils disposent d'outils spécifiques pour vous aider à répertorier l'ensemble de vos dettes et actifs. Si vous décidez de compléter les listes de vérification ci-dessous, vous pouvez les emmener avec vous lors de votre rendez-vous chez le notaire afin de l'aider à préparer votre testament.

Des professionnels, tels que des comptables, des conseillers financiers, des avocats, des notaires et des fiscalistes peuvent vous aider à dresser une liste de votre inventaire. Consulter avec l'un ou plusieurs de ces professionnels est une option que vous allez probablement vouloir envisager si vous êtes propriétaire d'une entreprise, dans une réserve ou non, ou bien si vous possédez une succession considérable.

Informations pertinentes au sujet du testateur et inventaire
Nom: Date de préparation:
INFORMATIONS PERTINENTES AU SUJET DU TESTATEUR
INFORMATION
Renseignements personnels <input type="checkbox"/> Nom <input type="checkbox"/> Adresse et code postal

- Numéros de téléphone
- Adresse courriel
- Date de naissance
- Citoyenneté (indiquez tous les pays dans lesquels vous avez la citoyenneté avec les informations et les numéros de passeport)
- Numéro d'assurance maladie
- Numéro d'assurance sociale
- Occupation
- Employeur et coordonnées de l'employeur
- Substances pouvant affecter votre humeur ou capacité de réflexion (comprend les substances légales et illégales (important afin que votre notaire puisse vérifier votre capacité à rédiger votre testament))

Appartenance à une Première Nation

- Si vous êtes membre d'une Première Nation
- Si vous êtes membre d'une Première Nation et si vous vivez dans une réserve
- Numéro de statut d'Indien
- Nom de la Première Nation
- Adresse de la Première Nation

État civil

- Célibataire
- Marié
- Fiancé
- Veuf *
- Union civile **
- Union de fait / conjoint de fait ***

*Veuf signifie que la personne que vous avez épousée est décédée.

** L'union civile signifie que les époux ont tenu une cérémonie devant un célébrant reconnu et deux témoins. Ils ont un statut d'union civile, pouvant être prouvé par un acte d'union civile.

*** Union de fait signifie que vous vivez avec votre conjoint mais que vous n'êtes pas mariés ou unis civilement.

**** L'union civile et l'union de fait ont des significations spécifiques au Québec, en vertu du C.c.Q.

Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait

- Nom
- Membre d'une Première Nation
- Si oui, nom de la Première Nation
- Citoyenneté
- Handicaps
- Enfants ensemble

Renseignements sur chacun de vos enfants

- Nom
- Adresse et code postal

- S'il(s) habite(nt) avec le testateur
- Date de naissance
- Citoyenneté (indiquez tous les pays dans lesquels ils ont la citoyenneté avec les informations et les numéros de passeport)
- État civil
- S'il(s) sont membre(s) d'une Première Nation
- S'il(s) habite(nt) sur réserve
- Numéro d'assurance maladie ou carte de statut d'Indien
- Numéro d'assurance sociale (pourrait être requis)
- Occupation
- S'ils ont des enfants

DOCUMENTS

Mandat, procurations, testament et préarrangements funéraires

- Contrat de préarrangements funéraires
- Mandat de protection (mandat en cas d'incapacité)
- Procurations
- Rapports d'évaluation (bijoux, œuvres d'art, etc.)
- Testament(s) préalable(s)
- Testament biologique ou directives médicales anticipées

Citoyenneté et adoption

- Certificat ou jugement d'adoption
- Certificat de citoyenneté, carte de résident permanent, visa
- Certificat de naissance
- Carte de statut d'Indien

État civil

- Certificat de divorce
- Contrat de mariage ou d'union civile
- Convention de vie commune (conjoints de fait)
- Déclaration de dissolution d'union civile

Jugements rendus par la cour (décisions)

- Jugement de divorce, de séparation légale (aussi connue sous le nom de « séparation de corps ») ou de dissolution d'union civile
- Autres jugements importants rendus par la cour (p.ex. garde, pension alimentaire, etc.)

Contrats, conventions, actes

- Acte de donation
- Acte de fiducie
- Contrats de société et d'association
- Contrats importants (prêt, bail, etc.)

- Convention d'actionnaires
- Statuts constitutifs et règlements de compagnies
- Quittances

Documents financiers

- Déclarations de revenus
- Dossiers courants (factures, reçus)

Autres documents importants

- Certificats d'enregistrements d'armes à feu
- Permis de possession ou d'acquisition d'armes à feu

AUTRE INFORMATION

Démarches juridiques en cours

- Dossiers contestés devant un tribunal (objet du litige, numéro de dossier, avocat)
- Médiations ou négociations en cours (objet du litige et nom du professionnel)
- Autres affaires professionnelles en cours (avocats, notaires, planificateurs financiers, etc. et leurs noms)

Factures électroniques et réseaux sociaux

- Adresse courriel de réception de factures (mot de passe, nom d'utilisateur, compagnie ou fournisseur de services)
- Autres mots de passe ou numéros de compte pour les réseaux sociaux, l'électricité, les courriels électroniques, etc.

INVENTAIRE

ACTIFS

Immeubles ou terres situés sur réserve

Pour chaque immeuble ou terre situé sur réserve, fournissez l'information suivante:

- Type (maison familiale, terre, etc.)
- Informations sur le lot (p. ex. identification ou numéro au système d'enregistrement)
- Adresse
- Si vous avez un certificat de possession, un certificat d'occupation, un bail ou bien une attribution coutumière

**Indiquez si vous partagez le titre ou l'intérêt sur l'immeuble/la terre avec quelqu'un d'autre et précisez où sont conservés les documents qui s'y associent.*

Valeur totale des terres et immeubles sur réserve: _____ \$

Immeubles ou terrains situés hors réserve

Description des terrains et immeubles, p.ex.:

- Lots
- Résidences secondaires, chalets ou camps

- Immeubles à revenus
- Entreprises

**Note: Indiquez si vous partagez le titre ou l'intérêt sur l'immeuble/le terrain avec quelqu'un d'autre et précisez où sont conservés les documents qui s'y associent.*

Valeur totale des terres et immeubles hors réserve: _____\$

Véhicules

- Autos, camionnettes, motoneiges, véhicules tout-terrain, motos, bateaux de pêche, etc.

**Note: Décrivez le véhicule, indiquez s'il est loué et si oui, le nom de la compagnie de location. Fournissez votre numéro d'immatriculation s'il y a lieu. Indiquez où sont conservés vos certificats d'immatriculation, votre permis de conduire, vos clés, vos contrats de vente ou location, votre contrat d'entreposage et vos permis de stationnement.*

Autres biens personnels

- Meubles, bijoux, collections, oeuvres d'art, équipement de chasse et pêche, biens entreposés

**Note: Décrivez les biens en question et s'ils sont entreposés, indiquez où et l'endroit où se trouvent les clés de l'entrepôt)*

Comptes

Institutions financières

- Comptes chèques et épargne (succursale et numéro de compte)
- Comptes conjoints (nom du cosignataire, succursale et numéro de compte)
- Comptes d'entreprises (nom de la compagnie, succursale et numéro de compte)

Maison de courtage

- Succursale, nom du courtier et numéro de compte

Coffret de sûreté

- Succursale et numéro de coffret

Investissements

Dressez une liste de tous vos placements et inscrivez toute information nécessaire pour retracer le placement (pour placements canadiens et étrangers)

- Actions/investissements (institution, numéro de compte)
- Obligations d'épargne (institution, numéro de compte)
- Régimes enregistrés d'épargne étude (bénéficiaires, fournisseur, numéro de compte)
- Actions détenues en compagnie privée (compagnie, nom du courtier, lieu de rangement des certificats d'action)
- Autres: fiducies, comptes en fiducie, etc. (institution, numéro de compte)

Régimes de prestations et de rentes

- Retraite Québec
- Régime de pension du Canada
- Régime de retraite collectif

- REER
- Autres régimes de placements de retraite

Assurances

- Assurance-vie (privée et collective)
- Assurance-vie hypothécaire
- Assurance automobile
- Assurance habitation
- Assurance invalidité
- Assurance pour soins médicaux et dentaires
- Autres types d'assurance (assurance offerte par une carte de crédit, maladie grave, etc.)

Créances qui vous sont dues

- Nom de l'emprunteur et montant emprunté

PASSIF

Hypothèques

- Pour chacune de vos résidences (sur réserve et hors réserve)
- Pour toute autre résidence ou immeubles à revenus

Autres emprunts

- Emprunts personnels (est-ce que vous devez de l'argent à quelqu'un?)
- Prêt automobile
- Marge de crédit
- Caution
- Autres dettes (p.ex. pension alimentaire pour enfant ou pour époux, autres)

Dettes de carte de crédit

- Inscrivez toutes les cartes de crédit émises en votre nom ou détenues conjointement (émetteur, nom de l'institution, nom du codétenteur le cas échéant)

ANNEXE B: EXEMPLES DE TESTAMENTS

Cette annexe procure deux exemples de testaments: l'un pour un membre *sans* enfants et l'autre pour un membre *avec* enfants.

Ces exemples de testaments ne doivent aucunement être interprétés comme étant des conseils juridiques. Ce ne sont que des exemples de ce à quoi pourrait ressembler un testament si vous décidez de le rédiger vous-même devant témoins.

Ces exemples de testaments se veulent un point de départ. Ils sont généraux et les exemples de clauses qui y figurent sont de base et génériques. N'oubliez pas que chaque Première Nation est unique pour différentes raisons (p.ex. un Code foncier peut être en vigueur, il se peut qu'une loi sur les biens immobiliers matrimoniaux s'applique ou bien qu'une entente sur l'autonomie gouvernementale soit en place). De même, chaque individu possède ses propres circonstances spécifiques. C'est pourquoi il est idéal de consulter un notaire car celui-ci peut vous conseiller adéquatement de manière à adapter votre testament à vos besoins et souhaits spécifiques. Consulter un avocat est une autre option pour vous assurer que votre testament est complet et reflète bien vos souhaits et votre situation.

NOTE: Le texte en rouge figurant dans les exemples de testaments ci-dessous devra être remplacé par vos propres informations spécifiques. Le texte en bleu représente des explications et ne fait pas partie du contenu des exemples de testaments.

1. Exemple de testament (sans enfants)

Testament

Je, **Jane Doe**, domiciliée au **adresse 123** dans la ville de **ABC**, dans la province de Québec, Canada, déclare et affirme, en la présence de deux (2) témoins, que la présente constitue mon Testament.

1. ÉTAT CIVIL

1.1. Je suis **mariée**. Mon **époux** se nomme **John Doe**.

1.2. Je déclare également que mon état civil et mon régime matrimonial n'ont pas changés ou ne sont pas en train d'être changés.

2. RÉVOCATION

2.1. Je révoque par le présent Testament, tout autre testament, codicille et autre disposition testamentaire antérieure au présent Testament.

3. FUNÉRAILLES ET SÉPULTURE

3.1. Je laisse le soin de mes funérailles, obsèques, services et sépulture à la discrétion de **mon époux, John Doe**, et à défaut, à celle de **mon frère, Monsieur X**.

3.2. Je me réserve toutefois le droit de préciser plus tard, mes dernières volontés à cet égard, par écrit, que ce soit par écrit testamentaire ou autre.

4. LEGS PARTICULIERS

(Les clauses suivantes sont des exemples – il se peut que vous ne faites aucun legs particulier et, qu'au lieu, vous léguez tous vos biens en tant que legs universel à une seule personne.)

4.1. Je lègue le **Lot 123, rang 1**, tel qu'il figure au **Plan 12345 SATC, réserve ABC #3** et la maison située sur ce **Lot 132**, à mon **époux, John Doe**, lui aussi **membre de la Première Nation ABC**. Si mon époux me précède, me survit mais meurt dans les trente (30) jours suivant mon décès, renonce, ou ne peut hériter pour toute autre raison, je lègue alors le **Lot 123, rang 1**, tel qu'il figure au **Plan 12345 SATC**, à **frère, Monsieur X**, lui aussi **membre de la Première Nation ABC**.

(Si John Doe n'est pas un Membre de la Première Nation, il n'est pas possible de lui transférer des terres ou immeubles situés sur réserve en raison de la Loi sur les Indiens. Vous ne devriez pas tenter de léguer par Testament des terres ou immeubles situés sur réserve à un non-membre. Toutefois, l'ajout d'une clause à votre Testament indiquant que l'époux non-membre, dans ce cas, l'époux, John Doe, recevra la valeur de la maison (ou peu importe la valeur déterminée par le testateur en autant que ce soit au moins la moitié) et que l'époux non-membre (l'époux, John Doe) pourra continuer de vivre dans la maison jusqu'à ce qu'il décède lui aussi ou bien jusqu'à ce qu'il se remarie (ou à un autre moment déterminé par le testateur en autant que ce soit au moins 6 mois), indiquerait vos souhaits et aidera la cour dans l'éventualité de réclamations ou demandes futures à la cour. Vous allez

possiblement vouloir discuter de ceci avec un notaire pour recevoir un avis juridique approprié, étant donné les effets importants. Une clause de cette nature pourrait ressembler à:

« Mon époux, John Doe, un non-membre de la réserve Indienne ABC, ne peut pas hériter de terres ou d'immeubles situés sur réserve. Toutefois, je souhaiterais qu'il soit autorisé à continuer de demeurer dans la maison familiale jusqu'à son décès ou à un autre moment de son choix, selon l'art. 21(1) de la LFFRDIM. »)

4.2. Je lègue mon **équipement de pêche** à **mon frère, Monsieur X**. Si **Monsieur X** me précède, me survit mais meurt dans les trente (30) jours suivant mon décès, renonce, ou ne peut hériter pour toute autre raison, alors je lègue mon **équipement de pêche** à **ma sœur, Mademoiselle Y de 50 rue Little Mountain, Première Nation ABC, QC**, si elle me survit pour une période de trente (30) jours).

5. LEGS UNIVERSEL RÉSIDUAIRE

5.1. Si mon **époux, John Doe**, me survit pour une période de trente (30) jours, je lègue le résidu de tous mes biens, tant meubles qu'immeubles, de quelque nature qu'ils soient et en quelque lieu qu'ils soient situés, que je possède ou auxquels je pourrai avoir droit au moment de mon décès, à mon **époux, John Doe**, que je nomme comme étant mon légataire universel résiduaire.

5.2. Si mon **époux, John Doe**, me précède, me survit mais meurt dans les trente (30) jours suivant mon décès, renonce, ou ne peut hériter pour toute autre raison, je lègue alors le résidu de tous mes biens, tant meubles qu'immeubles, de quelque nature qu'ils soient et en quelque lieu qu'ils soient situés, que je possède ou auxquels je pourrai avoir droit au moment de mon décès, **aux individus nommés ci-dessous**, mes légataires universels résiduaire, dans les parts suivantes:

- a) **Monsieur X, mon frère: 1/2 de la part.**
- b) **Mademoiselle Y, ma soeur: 1/2 de la part.**

5.3. Si **mon frère ou ma soeur, Monsieur X ou Mademoiselle Y**, me précède, me survit mais meurt dans les trente (30) jours suivant mon décès, renonce, ou ne peut hériter pour toute autre raison, la part de celui-ci sera donnée à ses propres enfants. À défaut d'enfants de celui-ci, sa part sera donnée à mes autres membres de famille proches survivants.

6. LIQUIDATEURS

6.1. Je nomme mon **époux, John Doe, de 20 rue River**, à titre de liquidateur de ma succession.

6.2. Mon liquidateur peut démissionner de son rôle de liquidateur, à tout moment et même s'il a déjà débuté la liquidation, sans devoir se justifier ou obtenir une autorisation judiciaire, en autant que sa démission soit effectuée sous forme notariée ou devant témoins, et soit accompagnée d'une reddition de compte. Dans une telle éventualité, mon liquidateur sera dispensé de réparer tout préjudice causé par sa démission. Les frais de reddition de compte seront à la charge de ma succession.

6.3. Si mon liquidateur nommé ci-dessus, **John Doe**, me précède, devient incapable, renonce ou démissionne de ses fonctions de liquidateurs, je nomme comme liquidateur remplaçant **ma soeur**,

Mademoiselle Y, de 50 rue Little Mountain. Le liquidateur remplaçant a les mêmes pouvoirs et obligations que le liquidateur original.

7. POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU LIQUIDATEUR

7.1. Mon liquidateur sera chargé de la pleine administration des biens de ma succession. Mon liquidateur ne sera toutefois pas tenu de faire fructifier les biens ou d'accroître le patrimoine successoral, mais il devra agir tel que le ferait un administrateur prudent et diligent. Le liquidateur pourra notamment, sans que soit nécessaire l'autorisation de la cour, d'un juge ou des légataires, faire et poser tous les actes nécessaires à la bonne gestion et administration de la succession, entre autres :

- a) Accepter sa charge de liquidateur sans devoir dénoncer tout intérêt qu'il a dans une entreprise et pouvant le placer en conflit d'intérêts, et ce, nonobstant toute disposition contraire au *Code civil du Québec*;
- b) Identifier et appeler tous ceux identifiés dans ce Testament;
- c) Produire l'inventaire de tous mes biens, tel que requis par la loi, sous forme notariée ou devant deux (2) témoins;
- d) Recevoir toute somme d'argent due à ma succession ou en donner quittance;
- e) Régler ou payer toute somme d'argent lorsqu'elle est due par ma succession;
- f) Payer toutes mes dettes à même la masse de ma succession;
- g) Rendre compte du contenu de ma succession selon ce Testament et les lois applicables, soit par acte notarié ou devant deux (2) témoins;
- h) Distribuer les biens en vertu de ce Testament et des lois applicables;
- i) Placer ou investir, à sa discrétion, les sommes d'argent faisant partie de ma succession;
- j) Vendre ou autrement se départir de mes biens, à sa discrétion, sans le consentement de mes héritiers;
- k) Réorganiser ou administrer, à sa discrétion, ma succession, y compris de toute entreprise de laquelle je faisais partie au moment de mon décès;
- l) Être responsable de la distribution du contenu de ma succession, que ce soit en actifs ou par contribution en nature; et
- m) Ne sera **pas rémunéré** pour l'exercice de ses pouvoirs de liquidateur mais pourra être remboursé pour ses dépenses relatives à ma succession.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce Testament dans la ville de _____,
ce _____ (date complète, jour/mois/année) _____.

Jane Doe

SIGNÉ par **Jane Doe**, et déclaré par **elle**, en notre présence, tous deux (2) en même temps, comme étant son Testament et ses dernières volontés, et qui, en sa présence et en la présence l'un de l'autre, nous signons ici comme témoins. Nous avons également apposé nos initiales sur chaque page.

Signature du témoin

Signature du témoin

Nom du témoin

Nom du témoin

Adresse du témoin

Adresse du témoin

Occupation du témoin

Occupation du témoin

2. Exemple de testament (avec enfants)

Testament

Je, **Jane Doe**, domiciliée au **adresse 123** dans la ville de **ABC**, dans la province de Québec, Canada, déclare et affirme, en la présence de deux (2) témoins, que la présente constitue mon Testament.

1. ÉTAT CIVIL

- 1.1. Je suis **mariée**. Mon **époux** se nomme **John Doe**.
- 1.2. Je déclare également que mon état civil et mon régime matrimonial n'ont pas changés ou ne sont pas en train d'être changés.
- 1.3. Ensemble, nous avons **deux (2)** enfants:
 - a) une **filles**, **Enfant 1**, né le **3 mars 2010**; et
 - b) un **garçon**, **Enfant 2**, né le **4 mai 2014**.

2. RÉVOCATION

- 2.1. Je révoque par le présent Testament, tout autre testament, codicille et autre disposition testamentaire antérieure au présent Testament.

3. FUNÉRAILLES ET SÉPULTURE

- 3.1. Je laisse le soin de mes funérailles, obsèques, services et sépulture à la discrétion de **mon époux, John Doe**, et à défaut, à celle de **mes enfants** ayant atteint l'âge de la majorité au moment de mon décès.
- 3.2. Je me réserve toutefois le droit de préciser plus tard, mes dernières volontés à cet égard, par écrit, que ce soit par écrit testamentaire ou autre.

4. LEGS PARTICULIERS

(Les clauses suivantes sont des exemples – il se peut que vous ne faites aucun legs particulier et, qu'au lieu, vous léguez tous vos biens en tant que legs universel à une seule personne.)

- 4.1. Je lègue le **Lot 123, rang 1**, tel qu'il figure au **Plan 12345 SATC, réserve ABC #3** et la maison située sur ce **Lot 132**, à mon **époux, John Doe**, lui aussi **membre de la Première Nation ABC**. Si mon époux me prédécède, me survit mais meurt dans les trente (30) jours suivant mon décès, renonce, ou ne peut hériter pour toute autre raison, je lègue alors le **Lot 123, rang 1**, tel qu'il figure au **Plan 12345 SATC**, à **notre fils, Enfant 2**, lui aussi **membre de la Première Nation ABC**, lorsqu'il aura 18 ans.

(Si John Doe n'est pas un Membre de la Première Nation, il n'est pas possible de lui transférer des terres ou immeubles situés sur réserve en raison de la Loi sur les Indiens. Vous ne devriez pas tenter de léguer par Testament des terres ou immeubles situés sur réserve à un non-membre. Toutefois,

l'ajout d'une clause à votre Testament indiquant que l'époux non-membre, dans ce cas, l'époux, John Doe, recevra la valeur de la maison (ou peu importe la valeur déterminée par le testateur en autant que ce soit au moins la moitié) et que l'époux non-membre (l'époux, John Doe) pourra continuer de vivre dans la maison jusqu'à ce qu'il décède lui aussi ou bien jusqu'à ce qu'il se remarie (ou à un autre moment déterminé par le testateur en autant que ce soit au moins 6 mois), indiquerait vos souhaits et aidera la cour dans l'éventualité de réclamations ou demandes futures à la cour. Vous allez possiblement vouloir discuter de ceci avec un notaire pour recevoir un avis juridique approprié, étant donné les effets importants. Une clause de cette nature pourrait ressembler à:

« Mon époux, John Doe, un non-membre de la réserve ABC, ne peut pas hériter de terres ou d'immeubles situés sur réserve. Toutefois, je souhaiterais qu'il soit autorisé à continuer de demeurer dans la maison familiale jusqu'à son décès ou à un autre moment de son choix, selon l'art. 21(1) de la LFFRDIM. »)

4.2. Je lègue mon **équipement de pêche** à **mon fils, Enfant 2**. Si **Enfant 2** me prédécède, me survit mais meurt dans les trente (30) jours suivant mon décès, renonce, ou ne peut hériter pour toute autre raison, je lègue alors mon **équipement de pêche** à **ma sœur, MJ, de la rue 24 River, Première Nation ABC, QC**, si **elle** me survit pour une période de trente (30) jours.

4.3. Je lègue **mes œuvres d'art** à **ma soeur, MJ, de la rue 24 River, Première Nation ABC, QC**. Si **MJ** me prédécède, me survit mais meurt dans les trente (30) jours suivant mon décès, renonce, ou ne peut hériter pour toute autre raison, je lègue alors, **mes œuvres d'art** à **ma fille, Enfant 1**, si **elle** me survit pour une période de trente (30) jours.

5. LEGS UNIVERSEL RÉSIDUAIRE

5.1. Si mon **époux, John Doe**, me survit pour une période de trente (30) jours, je lègue le résidu de tous mes biens, tant meubles qu'immeubles, de quelque nature qu'ils soient et en quelque lieu qu'ils soient situés, que je possède ou auxquels je pourrai avoir droit au moment de mon décès, à mon **époux, John Doe**, que je nomme comme étant mon légataire universel résiduaire.

5.2. Si mon **époux, John Doe**, me prédécède, me survit mais meurt dans les trente (30) jours suivant mon décès, renonce, ou ne peut hériter pour toute autre raison, je lègue alors le résidu de tous mes biens, tant meubles qu'immeubles, de quelque nature qu'ils soient et en quelque lieu qu'ils soient situés, que je possède ou auxquels je pourrai avoir droit au moment de mon décès, aux individus nommés ci-dessous, mes légataires universels résiduaire, dans les parts suivantes:

a) À **ma fille, Enfant 1**: 1/2 de la part.

b) À **mon fils, Enfant 2**: 1/2 de la part.

5.3. Si l'un de mes enfants me prédécède, me survit mais meurt dans les trente (30) jours suivant mon décès, renonce, ou ne peut hériter pour toute autre raison, la part de cet enfant sera donnée à ses propres enfants. À défaut d'enfants de celui-ci, sa part sera donnée à mon autre enfant survivant.

5.4. Si tous mes légataires me prédécèdent, me survivent mais meurent dans les trente (30) jours suivant mon décès, renoncent, ou ne peuvent hériter pour toute autre raison, je lègue alors à parts égales à mes **frères et sœurs, MJ, Mademoiselle Y et Monsieur X**.

5.5. Si l'un de **mes frères ou sœurs, MJ, Mademoiselle Y ou Monsieur X**, me survit mais meurt dans les trente (30) jours suivant mon décès, renonce, ou ne peut hériter pour toute autre raison, la part

de celui-ci sera donnée à ses enfants. À défaut d'enfants de celui-ci, sa part sera donnée à ses colégataires en parts égales.

6. LIQUIDATEURS

- 6.1. Je nomme mon **époux, John Doe, de 20 rue River**, à titre de liquidateur de ma succession.
- 6.2. Mon liquidateur peut démissionner de son rôle de liquidateur, à tout moment et même s'il a déjà débuté la liquidation, sans devoir se justifier ou obtenir une autorisation judiciaire, en autant que sa démission soit effectuée sous forme notariée ou devant témoins, et soit accompagnée d'une reddition de compte. Dans une telle éventualité, mon liquidateur sera dispensé de réparer tout préjudice causé par sa démission. Les frais de reddition de compte seront à la charge de ma succession.
- 6.3. Si mon liquidateur nommé ci-dessus, **John Doe**, me prédécède, devient incapable, renonce ou démissionne de ses fonctions de liquidateurs, je nomme comme liquidateur remplaçant **ma soeur, Mademoiselle Y, de 50 rue Little Mountain**. Le liquidateur remplaçant a les mêmes pouvoirs et obligations que le liquidateur original.

7. POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU LIQUIDATEUR

- 7.1. Mon liquidateur sera chargé de la pleine administration des biens de ma succession. Mon liquidateur ne sera toutefois pas tenu de faire fructifier les biens ou d'accroître le patrimoine successoral, mais il devra agir tel que le ferait un administrateur prudent et diligent. Le liquidateur pourra notamment, sans que soit nécessaire l'autorisation de la cour, d'un juge ou des légataires, faire et poser tous les actes nécessaires à la bonne gestion et administration de la succession, entre autres :
 - a) Accepter sa charge de liquidateur sans devoir dénoncer tout intérêt qu'il a dans une entreprise et pouvant le placer en conflit d'intérêts, et ce, nonobstant toute disposition contraire au *Code civil du Québec*;
 - b) Identifier et appeler tous ceux identifiés dans ce Testament;
 - c) Produire l'inventaire de tous mes biens, tel que requis par la loi, sous forme notariée ou devant deux (2) témoins;
 - d) Recevoir toute somme d'argent due à ma succession ou en donner quittance;
 - e) Régler ou payer toute somme d'argent lorsqu'elle est due par ma succession;
 - f) Payer toutes mes dettes à même la masse de ma succession;
 - g) Rendre compte du contenu de ma succession selon ce Testament et les lois applicables, soit par acte notarié ou devant deux (2) témoins;
 - h) Distribuer les biens en vertu de ce Testament et des lois applicables;
 - i) Placer ou investir, à sa discrétion, les sommes d'argent faisant partie de ma succession;
 - j) Vendre ou autrement se départir de mes biens, à sa discrétion, sans le consentement de mes héritiers;
 - k) Réorganiser ou administrer, à sa discrétion, ma succession, y compris de toute entreprise de laquelle je faisais partie au moment de mon décès;
 - l) Être responsable de la distribution du contenu de ma succession, que ce soit en actifs ou par contribution en nature; et
 - m) Ne sera **pas rémunéré** pour l'exercice de ses pouvoirs de liquidateur mais pourra être remboursé pour ses dépenses relatives à ma succession.

8. ADMINISTRATION PROLONGÉE POUR LÉGATAIRES MINEURS

- 8.1. Mon liquidateur aura l'administration de tous les biens légués par ce Testament à ma **filles, Enfant 1**, tant qu'**elle** n'aura pas atteint l'âge spécifié ci-dessous et mon liquidateur lui remettra la part qui lui est due aux époques déterminées ci-dessous.
- 8.2. Ma **filles, Enfant 1**, recevra sa part de revenus et de capital **lorsqu'elle atteindra l'âge de 18 ans**. Dans l'intermédiaire, mon liquidateur aura l'administration de la part due à ma **filles, Enfant 1**, en se servant du revenu et du capital, si nécessaire, pour l'entretien, l'éducation et autres besoins de **ma filles**, et lui remettra le legs qui lui est du lorsqu'**elle** atteindra l'âge mentionné ci-haut. Jusqu'à la remise définitive de sa part, mon liquidateur agira à titre d'administrateur chargé de la pleine administration du bien d'autrui.
- 8.3. Mon liquidateur aura l'administration de tous les biens légués par ce Testament à **mon fils, Enfant 2**, tant qu'**il** n'aura pas atteint l'âge spécifiés ci-dessous et le liquidateur lui remettra la part qui lui est due aux époques déterminées ci-dessous.
- 8.4. Mon **fils, Enfant 2**, recevra sa part de revenus et de capital **lorsqu'il atteindra l'âge de 18 ans**. Dans l'intermédiaire, mon liquidateur aura l'administration de la part due à **mon fils, Enfant 2**, en se servant du revenu et du capital, si nécessaire, pour l'entretien, l'éducation et autres besoins de mon fils, et lui remettra le legs qui lui est du lorsqu'il atteindra l'âge mentionné ci-haut. Jusqu'à la remise définitive de sa part, mon liquidateur agira à titre d'administrateur chargé de la pleine administration du bien d'autrui.
- 8.5. Mon liquidateur aura également l'administration des biens légués par ce Testament à tous autres mineurs ou légataires n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans, et devra remettre à chacun d'eux, leurs parts respectives, lorsqu'ils auront atteint l'âge de 18 ans. Mon liquidateur aura l'administration des parts dues à tout mineur ou légataire de moins de 18 ans, en se servant du revenu et du capital, si nécessaire, pour leur entretien, leur éducation et leurs autres besoins, et leur remettra les legs qui leurs sont dus lorsqu'ils atteindront l'âge mentionné ci-haut. Jusqu'à la remise définitive de sa part, mon liquidateur agira à titre d'administrateur chargé de la pleine administration du bien d'autrui.

9. NOMINATION D'UN TUTEUR AUX ENFANTS MINEURS

- 9.1. Si mon **époux, John Doe**, me précède, ou s'il est incapable de remplir sa charge de tuteur de nos **enfants, Enfant 1 et Enfant 2**, et que je décède avant que mes **enfants, Enfant 1 et Enfant 2**, aient atteint l'âge de la majorité, je désigne alors **Monsieur X** comme tuteur de nos **enfants, Enfant 1 et Enfant 2**, au moment de mon décès. La raison de la nomination de **Monsieur X** comme tuteur pour mes **enfants, Enfant 1 et Enfant 2**, est: **Il est mon frère et l'oncle de mes enfants. Il a un emploi stable et il s'occupe bien de mes enfants**. Si **Monsieur X** me précède, refuse cette responsabilité ou ne peut pas remplir cette charge, je désigne alors la **sœur de John Doe, Mademoiselle Z**, comme tutrice remplaçante pour mes **enfants, Enfant 1 et Enfant 2**.
- 9.2. Si mon **époux, John Doe**, et moi, décédons tous deux avant que nos enfants, **Enfant 1 et Enfant 2**, aient atteint l'âge de la majorité, je souhaite qu'ils demeurent dans un même foyer pour y grandir ensemble.
- 9.3. Le liquidateur acceptera de verser une indemnisation raisonnable au tuteur ou aux personnes ayant la garde des enfants, y compris le liquidateur lui-même s'il occupe également ce rôle, selon son bon jugement pour les dépenses encourues au bénéfice de mes **enfants, Enfant 1 et Enfant 2**. Cela

comprend les dépenses encourues pour la garde, y compris les frais d'emménagement et d'habitation dans un logement plus spacieux, la nourriture, les loisirs, l'habillement, l'ameublement, etc. Mon liquidateur pourra tenir compte des représentations qui lui sont faites par le tuteur à ce sujet.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce Testament dans la ville de _____, ce _____ (date complète, jour/mois/année) _____.

Jane Doe

SIGNÉ par **Jane Doe**, et déclaré par **elle**, en notre présence, tous deux (2) en même temps, comme étant son Testament et ses dernières volontés, et qui, en sa présence et en la présence l'un de l'autre, nous signons ici comme témoins. Nous avons également apposé nos initiales sur chaque page.

Signature du témoin

Signature du témoin

Nom du témoin

Nom du témoin

Adresse du témoin

Adresse du témoin

Occupation du témoin

Occupation du témoin

ANNEXE C: LISTE DE VÉRIFICATION POUR LE LIQUIDATEUR/EXÉCUTEUR/ADMINISTRATEUR

Veillez consulter ci-dessous une liste des tâches à être effectuées en ce qui concerne la succession du défunt et pouvant servir d'aide-mémoire pour le liquidateur/exécuteur. Si vous êtes responsable de la succession d'un Cri ou Naskapi, apportez les ajustements nécessaires à la liste de vérification ci-dessous. Cette liste de vérification constitue une compilation des tâches énumérées sur les sites web de Services aux Autochtones Canada et d'Éducaloi ainsi que dans la Trousse d'outils sur la gestion des successions publiée par l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones.

Liste de vérification pour le liquidateur/exécuteur/administrateur
Aviser les services et organismes
<p>Aviser tous les services et organismes avec lesquels le défunt faisait fréquemment affaire. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Retraite Québec<input type="checkbox"/> Assistance sociale<input type="checkbox"/> Services téléphoniques et d'électricité<input type="checkbox"/> Postes Canada<input type="checkbox"/> Compagnies d'assurance<input type="checkbox"/> Compagnies bancaires et de cartes de crédit <p><i>Note: Vous devez également identifier et protéger les biens successoraux et réclamer toutes prestations de travail dues au défunt.</i></p>
Ouvrir un compte de banque pour la succession
<p>Le compte bancaire successoral est utilisé aux fins suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Déposer l'argent appartenant au défunt (p.ex. argent du compte de banque personnel du défunt et montant d'assurance-vie)<input type="checkbox"/> Effectuer des paiements (p.ex., payer les factures et dettes du défunt) <p><i>*Note: Vous devriez documenter les dépôts et les retraits relatifs à ce compte au cas où les légataires, les héritiers ou la SAC auraient des questions.</i></p>
Identifier et aviser les héritiers

- Si le testament est valide, les héritiers (les légataires) sont désignés à l'intérieur de celui-ci.
- Si le testament n'est pas valide ou s'il n'y en a pas, les héritiers sont désignés au sein de la *Loi sur les Indiens*.
- Faire parvenir un rapport complet (reddition de compte) aux légataires (bénéficiaires) ou héritiers de ce qui a été fait.

Faire l'inventaire des actifs et des dettes

Le liquidateur/exécuteur ou l'administrateur doit dresser l'inventaire des:

- Biens et valeur des biens du défunt (maison, voiture, appareils électroménagers, comptes bancaires, etc.), et
- dettes du défunt.

Payer les dettes et impôts

Avant de distribuer les biens du défunt, l'administrateur ou le liquidateur/exécuteur doit payer toutes dettes et impôts qui seraient exigibles du défunt.

Le liquidateur/exécuteur ou l'administrateur doit :

- Produire et envoyer la déclaration de revenus du défunt à Revenu Québec et à l'Agence du revenu du Canada,
- Payer les impôts en utilisant l'argent dans la succession,
- Faire la demande d'un « certificat de décharge » auprès de l'Agence du revenu du Canada et d'un « certificat autorisant la distribution des biens » auprès de Revenu Québec. Tous deux confirment si les impôts ont été payés,
- Payer les dettes,
- Effectuer des arrangements pour l'entreprise de la personne,
- S'occuper de toute pension ou prestations,
- Payer toutes dettes (y compris les frais funéraires) en utilisant l'argent de la succession, et
- Conserver toutes les factures et reçus comme preuves de paiement des dettes.

**Note: Certains biens peuvent devoir être vendus s'il n'y a pas assez d'argent dans la succession pour payer toutes les dettes. Un liquidateur /exécuteur ou administrateur devrait consulter avec un avocat ou un notaire le cas échéant.*

Se tenir au courant et respecter les droits de l'époux ou du conjoint de fait au regard de la terre et du foyer familial

Les époux et conjoints de fait (ayant vécu avec le défunt pendant au moins un an) ont des droits au regard du foyer et de la terre matrimoniale sur réserve même s'ils ne sont pas mentionnés au testament.

- Un époux ou un conjoint de fait a 10 mois pour déposer une demande en cour. Les liquidateurs/exécuteurs ou administrateurs ne peuvent distribuer les biens avant l'écoulement de cette période de 10 mois.
- Un époux a également des droits en ce qui concerne d'autres types de biens matrimoniaux, y compris la voiture et les meubles.

**Note: Vous allez possiblement vouloir discuter des biens matrimoniaux avec un notaire ou un avocat.*